

Poids et dimensions maximums autorisés, transport de marchandises Lituanie

Hauteur	4.00m
Largeur	
Véhicule à moteur	2.55m
Véhicule frigorifique	2.60m
Longueur	
Véhicule à moteur	12.00m
Remorque	12.00m
Véhicule articulé	16.50m
Train routier	18.75m
Transport de voitures	20.75m
Poids par essieu	
essieu simple	10.0t
essieu moteur	11.5t
essieu moteur, équipé de pneus jumelés	11.5t
essieu tandem d'un véhicule à moteur, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.5t
· 1.00m à moins de 1.30m	16.0t
· 1.30m à moins de 1.80m	18.0t
· 1.30m à moins de 1.80m, et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique, ou chaque essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	19.0t
essieu tandem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.0t
· 1.00m à moins de 1.30m	16.0t
· 1.30m à moins de 1.80m	18.0t
· 1.80m ou plus	20.0t
essieu tridem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· 1.30m ou moins	21.0t
· plus de 1.30m jusqu'à 1.40m	24.0t
Poids maximal autorisé	
Véhicule à moteur	
· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	25.0t
· à 3 essieux, l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique, ou chaque essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	26.0t
· à 4 essieux, dont 2 sont des essieux de direction et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique, ou chaque essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	32.0t
Remorque	
· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	24.0t
· à 4 essieux ou plus	30.0t
Train routier	
· à 4 essieux (2+2)	36.0t
· à 5/6 essieux (2+≥3, ≥3+≥2)	40.0t

Véhicule articulé

· à 4 essieux (2+2), avec une distance entre les essieux de la semi-remorque de	
- 1.30m à 1.80m	36.0t
- plus de 1.80m, et le PMA du véhicule à moteur (18t) et de l'essieu tandem de la semi-remorque (20t) sont respectés, et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique	38.0t
· à 5/6 essieux (2+≥3, ≥3+≥2)	40.0t
· à 5/6 essieux (3+2/3), utilisé dans les transports combinés pour le transport de conteneurs ISO 20', 30', 40', 45'	44.0t

Le poids supporté par l'essieu(s) moteur(s) d'un véhicule à moteur ou d'un véhicule combiné ne doit pas être inférieur à 25% du poids total en charge du véhicule à moteur ou véhicule combiné.

Dans le cas d'un train routier, la distance entre l'essieu arrière du véhicule à moteur et l'essieu avant de la remorque ne doit pas être inférieure à 3.0m.

Source: LINAVAL, avril 2015